

Image not found or type unknown



Nationalité française

Par **R**, le **14/07/2019** à **00:48**

Bonjour

Mon frère ne en 1976 en France de parents ne au Maroc et nationalité marocaine. Ma mer a eu la nationalité française ya 4 ans si elle fait le livret de famille mon frère aura til la nationalité française ou il doit faire autre chose car à 18 ans il ne savait pas qu'il devait demander la nationalité française est trop tard il a 3 enfants en France et français merci de votre retour

Par **youris**, le **14/07/2019** à **09:29**

bonjour,

Si le parent devient français alors que son enfant est déjà majeur, cela est sans incidence sur la nationalité de l'enfant.

donc votre frère majeur ne peut pas prétendre à la nationalité française suite à la naturalisation de sa mère.

salutations